## COMPRENDRE LES ENJEUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/PLUI/ZAN)

CERCLE DE L'HARMONIE AUBAGNE



### Samedi 6 mai 2023

### À partir de 9h30

Par **Bernard Landau**, président du département Urbanisme/ Mobilités et responsable des universités d'été de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, formateur sur l'urbanisme et le génie urbain.

#### Plan de la formation:

- Les PLU et PLUI en débat dans le contexte de la transition des territoires et de la loi ZAN
- Portée et limites du PLU.
- Liens et interactions avec les 3 grands codes : urbanisme, environnement, construction.



### **CERCLE DE L'HARMONIE**

12 cours Beaumond. Aubagne

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 07 84 32 79 99

#### BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.

# Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

# COMPRENDRE LES ENJEUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/PLUI/ZAN)

**SAMEDI 6 MAI** 

Cercle de l'harmonie, 12 cours Beaumond. Aubagne INSCRIPTION via votre collectivité

#### BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

#### Comprendre les enjeux du Plan Local d'Urbanisme (PLU/PLUI/ZAN)

Samedi 6 mai 2023 à partir de 9h30

Nom:	Prénd	ım :	
Adresse :			
Ville:		E-mail :	
En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.			
Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :			
□ moins de 1 000 habitants	150€	□ de 40 000 à 50 000	450€
□ de 1 000 à 5 000	200€	□ de 50 000 à 75 000 5	500€
□ de 5 000 à 10 000	250€	□ de 75 000 à 100 000	700€
□ de 10 000 à 20 000	300€	□ plus de 100 000	900€
□ de 20 000 à 30 000	350€	Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris,	Lyon,
□ de 30 000 à 40 000	400€	Marseille	
		<u> </u>	300€

Signature de l'élu(e) inscrit(e) à l'ensemble de la formation

Signature du responsable avec cachet de la collectivité